



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



IGEDD

INSPECTION GÉNÉRALE
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

RECUEIL 2024 EFFETS DE MISSIONS IGEDD



RÉPONDRE À L'AMBITION
DE LA FRANCE À L'INTERNATIONAL



P. 4 À 7

P. 7 À 8



PRIORITÉ : SÉCURITÉ

POUR DES MODÈLES
ET UNE GESTION
DES RESSOURCES DURABLES



P. 9 À 14

P. 15 À 16



ENVIRONNEMENT ET SANTÉ :
FRANCHIR DE NOUVELLES ÉTAPES

LE LOGEMENT : DES SOLUTIONS



P. 17 À 19

P. 20 À 22



ŒUVRER À LA PROTECTION
ET VALORISER LE PATRIMOINE
NATIONAL

RENFORCER LA QUALITÉ DE VIE
AU TRAVAIL



P. 23

P. 24 À 25



RÉFLÉCHIR AU NOUVEAU MODÈLE
ÉCONOMIQUE ET DE FINANCEMENT
DES TRANSPORTS COLLECTIFS

PILOTAGE ET MANAGEMENT
ET DES SERVICES



P. 26 À 27

L'IGEDD est chargée de missions de conseil et d'expertise au service du pôle ministériel ou de l'interministériel, de missions d'audit, d'inspection générale des services et de missions spécifiques lorsqu'elle siège en formation d'autorité environnementale.

Soucieuse de veiller à l'efficacité de ses contributions et impulsions tant aux niveaux national, qu'europpéen ou international, **l'année 2024 a été l'occasion pour l'IGEDD de réaliser un état des lieux des orientations, décisions ou encore réglementations qui se rattachent directement aux travaux menés par l'ensemble de ses membres sur la période 2022-2024.**

Le présent recueil illustre cette analyse à travers une sélection de rapports représentatifs de la diversité et de la richesse de son action collective, et qui ont directement contribué à apporter des réponses pragmatiques aux nombreux enjeux auxquels l'Etat fait face.





RÉPONDRE À L'AMBITION DE LA FRANCE À L'INTERNATIONAL

Mobilisation du pôle ministériel et de ses opérateurs (secteurs de l'énergie, l'environnement, des transports, du logement, de la construction et de l'urbanisme) en vue de la reconstruction de l'Ukraine - 2023

*ARNAUD, Serge – Formation : IGEDD-TEC
PINET, Michel – Formation : IGEDD-MT*

Cette mission a permis de déterminer une cartographie précise de l'intensité de la coopération dans ces différents secteurs et des financements disponibles auprès des agences bilatérales de coopération et des institutions financières multilatérales dans les secteurs du ministère. Il en ressort que l'intensité de la coopération est variable d'un secteur à l'autre. La mission a aussi identifié quelques projets qui pourraient faire l'objet de financement lorsque les conditions de sécurité et de meilleure gouvernance seront remplies en Ukraine.

Mission de parangonnage sur les politiques d'adaptation au changement climatique –

*STRAUSS, Marc – Formation : IGEDD-ESPD
SCHWOB, Bernard et -BLANC, Patricia Formation : IGEDD-TEC*

Le rapport propose une vision panoramique des mises en œuvre des politiques climatiques dans près de huit Etats et différentes instances européennes ou internationales.



Dans la continuité...

Cette mission a contribué à étendre le champ d'intervention de l'agence française de développement (AFD) à l'Ukraine afin que les secteurs suivis par le pôle ministériel, en particulier l'énergie et l'eau, puissent bénéficier pleinement des financements et de l'approche intégrée de l'AFD.



Dans la continuité...

Au-delà de l'appui à l'ambition climatique de la France dans les négociations, le rapport a contribué à nourrir la réflexion stratégique nationale pour 2025. Il a également œuvré en matière de diplomatie climatique : certains pays interrogés par l'IGEDD ont pu ultérieurement indiquer avoir apprécié que la France s'intéresse de manière précise à leur action climatique et les valorise.

Applicabilité du principe de responsabilités communes (CBDR) mais différenciées dans le cadre du traité international contre la pollution plastique - 2024

PINET, Michel – Formation : IGEDD-MT
STRAUSS, Marc – Formation : IGEDD-ESPD

La mission a eu pour objectif d'étudier l'applicabilité de ce principe issu de la déclaration de Rio (1992) au texte sur la lutte contre la pollution des plastiques à usage unique en discussion. Le rapport souligne que la responsabilité admise par les pays développés n'est pas exclusive de celle des autres pays qui doit être également appréciée en fonction du rôle qu'ils jouent dans la dégradation de l'environnement mondial et des techniques et ressources financières (capacités respectives) dont ils disposent. La construction d'un cadre de connaissance universellement reconnu, permettant de déterminer les responsabilités sur la base de critères objectifs tels que la production, la consommation et les rejets de déchets dans la nature et l'environnement, apparaît ainsi indispensable pour appliquer ce principe. Enfin, le principe de CBDR pourrait parfois se traduire par des délais supplémentaires dans la mise en œuvre des engagements des pays en développement pour tenir compte de leurs capacités respectives.

La pollution par les microplastiques d'origine textile - 2023

DUMOULIN, Virginie – Formation : IGEDD-MRR
SAINT-GERMAIN, Sabine – Formation : IGEDD-TEC

Le champ du rapport couvre la pollution causée par les microparticules solides d'une taille inférieure à 5 mm, non solubles et non biodégradables, composées de polymères

La parole à Francesco Gaeta – Directeur des affaires européennes et internationales (DAEI) du pôle ministériel – extrait -



« L'apport de l'IGEDD nous a permis de décortiquer le sujet et de comprendre les limites de nos positions initiales dans la négociation du traité mondial contre la pollution plastique. Les recommandations du rapport sont par ailleurs essentielles pour alimenter notre réflexion sur les possibles pistes de compromis avec les pays en développement. ».



Dans la continuité...

A la suite du rapport, la direction générale des entreprises a notamment œuvré pour améliorer le recyclage des textiles au travers de la REP TLC, en lien avec le pôle ministériel ; encourager le développement de nouvelles fibres naturelles ou biosourcées plus res-

biosourcés ou non, émises par les produits d'origine textile destinés à l'habillement et à l'équipement de la maison. Si le constat et l'ampleur - contamination de tous les écosystèmes même les plus isolés - d'une pollution par les microparticules plastiques issues du textile ne fait pas débat, le caractère relativement récent de la prise de conscience par la communauté scientifique comme par la société civile de cet enjeu et de ses sources a nuï, jusqu'à présent, à la consolidation des données collectées, et freine la réorientation des stratégies des autorités publiques comme de l'industrie. A l'issue de sa réflexion, la mission constate que seule une réponse globale au niveau communautaire, appuyée sur l'ensemble du cycle de vie du produit, est susceptible de donner des résultats dans une échelle de temps acceptable.

Le devenir des déchets exportés à l'étranger par la France - 2022

BACCAINI, Brigitte et NEVEU, Alain- Formation : CGEDD-TEC

HELBRONNER, Charles et DEKETELAERE-HANNA, Marie- Formation : CGEDD-HACS

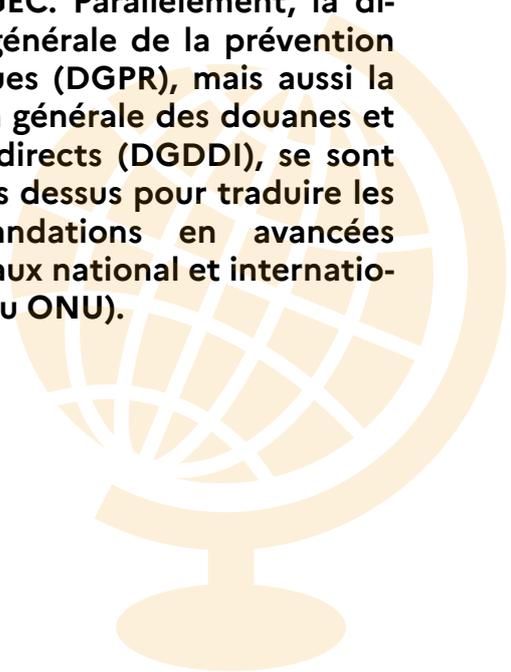
En 2020, la France a exporté 12 millions de tonnes de déchets industriels et ménagers (hors agriculture, agro-alimentaire et bâtiments et travaux publics), pour un coût de 3,8 milliards d'euros. La tendance est plutôt à la baisse au cours des années récentes avec de fortes disparités entre filières. La mission s'est inscrite dans le cadre de la proposition de révision du Règlement n°1013/2006 publiée par la Commission européenne et a proposé différentes recommandations afin que la France continue d'œuvrer pour faire progresser les réglementations en la matière.

pectueuses de l'environnement via son soutien à l'Institut français du textile et de l'habillement et veiller à ce que les centres techniques industriels puissent s'emparer d'actions R&D sur le relargage par les textiles de microplastiques lors de leurs lavages, via le CTTN ou l'IFTH, afin de fournir des données scientifiques sur ce sujet pouvant alerter les professionnels ; estimer les leviers possibles et alimenter les réflexions du gouvernement sur ce sujet.



Dans la continuité...

Le rapport a été endossé par le Gouvernement. Une transmission au Parlement a été réalisée conformément à l'article 127 de la loi AGEC. Parallèlement, la direction générale de la prévention des risques (DGPR), mais aussi la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI), se sont appuyées dessus pour traduire les recommandations en avancées aux niveaux national et international (UE ou ONU).





PRIORITÉ : SÉCURITÉ

Évaluation de la politique nationale de prévention du risque routier dans les directions interdépartementales des routes (DIR) – Parangonnage - 2023

*TEMPEZ, Georges – Formation : MIGT METZ
RICARD, Frédéric et ZIMMERMANN, Arnaud-
Formation : IGEDD-MT*

La mission recommande de finaliser rapidement les actions encore en cours (portant sur le comportement et la perception des usagers, l'analyse des facteurs d'exposition au risque routier et la coordination de l'évaluation des expérimentations) et de traduire en mesures les enseignements de la démarche. Elle souligne également l'intérêt de l'intégration du risque routier dans une approche globale des risques professionnels des agents, avec des indicateurs liés aux activités réalisées, pour orienter les actions prioritaires en matière de prévention des risques. Enfin, elle invite à un management fondé sur la notion de « culture juste » à l'instar de ce qui peut exister au sein du secteur aéronautique.



Dans la continuité...

A la suite du rapport, la direction générale des entreprises a notamment œuvré pour améliorer le recyclage des textiles au travers de la REP TLC, en lien avec le pôle ministériel ; encourager le développement de nouvelles fibres naturelles ou biosourcées plus respectueuses de l'environnement via son soutien à l'Institut français du textile et de l'habillement et veiller à ce que les centres techniques industriels puissent s'emparer d'actions R&D sur le relargage par les textiles de microplastiques lors de leurs lavages, via le CTTN ou l'IFTH, afin de fournir des données scientifiques sur ce sujet pouvant alerter les professionnels ; estimer les leviers possibles et alimenter les réflexions du gouvernement sur ce sujet.

Suites à donner au rapport CGE/CGEDD de 2020 sur la gestion des risques liés à la présence d'ammonitrates dans les ports maritimes et fluviaux - 2023

*PASCAL, Michel – Formation : CGEDD-MRR
Mission conjointe avec le CGE et le CGAAER*

Cette mission avait pour objectif de mesurer l'impact de la modification des seuils de déclaration pour les stockages d'engrais ammonitrates haut dosage à la fois emballés (big-bags) et en vrac, à travers le nombre d'installations concernées, l'évaluation du coût des mises en conformité, les conséquences possibles sur l'évolution de la chaîne de distribution et sur les agriculteurs, et de proposer des mesures d'accompagnement. La mission reprend les précédentes préconisations en matière de seuil de déclaration pour le haut dosage de 50 ou 100 t. Elle préconise également d'accélérer la transition nécessaire et d'aider les deux entreprises de fabrication d'engrais présentes sur le sol national (sur du haut-dosage) dans la transformation de leur outil de production.

Cette transformation pourrait aussi être l'occasion d'augmenter la production d'ammonitrates en France, enjeux de souveraineté alimentaire et environnemental.



Dans la continuité...

Le rapport a abouti à l'élaboration par la direction générale de la prévention des risques (DGPR) d'une réglementation sur le stockage de matières dangereuses dans les ports fluviaux, la réalisation d'une étude comparée sur la dangerosité respective des ammonitrates moyen et haut-dosage et l'attribution d'aides de la direction générale des entreprises à l'implantation d'une usine d'engrais moyen-dosage dans les Hauts-de-France.





POUR DES MODÈLES ET UNE GESTION DES RESSOURCES DURABLES



Mission d'inspection interministérielle d'évaluation des dommages et des besoins pour la reconstruction du territoire de Mayotte suite aux dégâts causés par le passage du cyclone Chido le samedi 14 décembre 2024 – 2024/2025

*DEBRIEU-LEVRAT, Céline – Formation : IGEDD-Autorité Environnementale
GALTIER, Bertrand – Formation : IGEDD-MRR
Mission conjointe avec l'IGA, l'IGAS, l'IGF, l'IGAM et le CGAAER*

La mission a été réalisée en deux phases permettant, dans un premier temps, une évaluation des dégâts et, dans un second temps, une évaluation des besoins, facilitant ainsi la coordination des services de l'Etat dans l'objectif de (re)construction et refondation.

La mission propose un plan d'actions pour 2025-2027 et des projections pour les périodes 2028-2030 et 2031-2035 sur des enjeux cruciaux tels que l'eau et l'assainissement, le logement, la santé, les déchets, les déplacements, etc.»..



Dans la continuité...

Le rapport a permis la mise en place d'un plan d'actions précis pour l'accès à l'eau potable à Mayotte, en assurant son financement pour l'année 2024 et en veillant au démarrage effectif des premières opérations (pompages, projet d'osmoseur, travaux sur les canalisations...).



Evaluation des fonds carbone mis en place par les collectivités territoriales

Sophie Mougard et Jean-Michel Nataf – Formation : IGEED-TEC
Mission conjointe avec l'IGA

Note des autorités environnementales (Ae et MRAe) portant sur les « Émissions de gaz à effet de serre et changement climatique », délibérée lors de la séance du 7 mars 2024

Note des autorités environnementales (Ae et MRAe) portant sur la « Compensation carbone » - annexe à la note susmentionnée, délibérée lors de la séance du 19 septembre 2024

La « compensation » carbone volontaire permet à tout individu ou structure de financer un projet de réduction ou de séquestration d'émissions de gaz à effet de serre (GES) dont il n'est pas directement opérateur. La mission a pu à travers un échantillon d'acteurs concourant à la démarche (trois coopératives d'intérêt collectif, une dizaine d'entités intercommunales et six régions) évaluer les efforts réalisés essentiellement sur le plan pédagogique. Elle a notamment préconisé une meilleure coordination entre les actions impulsées par l'Etat et ces initiatives et inviter l'Etat à jouer un rôle de conseil juridique.

En complément, les autorités environnementales (Ae/ MRAe) ont réalisé deux notes à l'attention notamment des porteurs de projet avec pour objectif de faciliter la prise en compte du changement climatique d'une part et la compensation carbone d'autre part. Ces notes s'inscrivent en complémentarité des communications réalisées par les différentes autorités environnementales disponibles également sur le site internet dédié : <https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/les-notes-deliberees-de-l-ae-a1788.html>

“ La parole à Laurent Michel –
Président de l'Autorité environnementale – extrait -

Q. Quelles évolutions positives et limites constatez-vous sur la prise en compte du changement climatique dans les projets?

Le rapport annuel 2024 de l'Ae, qui paraîtra prochainement, a été l'occasion d'examiner les évaluations environnementales des projets au regard de cette problématique. Des progrès sensibles sont enregistrés avec désormais des bilans d'émissions de gaz à effet de serre détaillés et de qualité pour des projets importants, en particulier pour les aménagements urbains, certains grands projets industriels ou de transport. Cependant l'Ae a recommandé de fournir ou compléter ces bilans pour plus de la moitié des projets examinés, et ces bilans manquaient dans plus de 20 % des cas. Le travail collectif doit donc être poursuivi.

Q. Compensation des émissions des projets : quelles sont vos observations sur cet enjeu au vu des dossiers examinés?

Presque aucun projet ne comporte de propositions de compensation des émissions, même pour des projets importants. Il est important de progresser au niveau des méthodes sur l'évaluation des besoins de compensation, au regard de l'écart des émissions d'un projet par rapport à des trajectoires cohérentes avec la stratégie nationale bas carbone, comme l'indique la note des autorités environnementales. Au-delà de l'établissement de méthodes la compensation ne progressera dans la pratique que si elle est imposée par des réglementations claires et contrôlées, en commençant par les plus grands projets.

”

Appui à l'aboutissement de projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) - Examen de l'élaboration de quinze PTGE ; Identification de voies de progrès - 2022

*GITTON, Claude, KOSUTH, Pascal, BERTRAND, Nathalie et DUMOULIN, Virginie – Formation : CGEDD-MRR
Mission conjointe avec le CGAER*

Fruit d'une concertation locale, les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) ont pour double préoccupation la sobriété des usages et l'anticipation des effets du changement climatique. L'objectif de la mission était d'apporter un appui aux acteurs locaux d'une quinzaine de PTGE et de formuler des recommandations visant à accélérer l'aboutissement et la mise en œuvre opérationnelle des PTGE.

La mission a notamment ciblé la solidité des bases sur lesquelles les PTGE devraient être construits et l'apaisement des débats en installant dans la durée une confiance entre les parties prenantes, et, pour coconstruire une solution, en particulier lorsqu'il s'agit de stocker de l'eau en faisant appel à d'importants financements publics.

Inventaire national des plans d'eau (INPE) - 2024

*KOSUTH, Pascal – Formation : IGEDD-MRR
MENAGER, Thierry – Formation : IGEDD-MIGT BORDEAUX*

L'analyse de la commande, des besoins des acteurs et la nécessité d'assurer l'articulation entre inventaire national et inventaires locaux a conduit à affirmer une double finalité de l'INPE : constituer une base de connaissance nationale de référence, à côté des référentiels

Dans la continuité...

Le rapport a directement contribué à l'élaboration de l'instruction ministérielle NOR : TREL2236979J du 17 janvier 2023 portant additif à l'instruction du Gouvernement du 7 mai 2019 relative au projet de territoire pour la gestion de l'eau, précisant et complétant la procédure d'élaboration et d'adoption des PTGE.

Dans la continuité...

Cet inventaire est désormais accessible sur le Géoportail de l'Institut géographique national (IGN). Un interfaçage avec un outil de suivi satellitaire du remplissage de ces plans d'eau, en cours de généralisation dans le cadre d'un appel à projets France 2030 a également débuté.

cours d'eau et zones humides, en décrivant leurs caractéristiques, leurs usages, leur environnement, leurs fonctions et leurs impacts ; aider les acteurs de l'eau à assurer leurs missions sur les territoires en mettant à leur disposition un outil adapté leur permettant à la fois d'enrichir leur connaissance sur les plans d'eau et de mutualiser, capitaliser et diffuser l'information qu'ils souhaitent partager.

La mission formule des recommandations pour la gouvernance ultérieure de l'INPE, sa conformité juridique, son animation, sa gestion et des améliorations techniques

Mission de simplification du cadre législatif et réglementaire applicable à l'entretien des cours d'eau - 2024

LANDEL, Jean-François et PALHOL, Fabien - Formation: IGEDD-MRR

Les inondations d'ampleur inédite, survenues à l'automne 2023 et le début de l'hiver 2024 sur les secteurs de l'Audomarois, du delta de l'Aa, du Boulonnais et du Montreuillois, ont donné lieu à des critiques exprimées notamment par la profession agricole, pour mettre en cause l'entretien des réseaux hydrauliques permettant l'évacuation des eaux à la mer, considéré comme insuffisant, et pointer les dommages qui en auraient résulté.

La mission « flash » inter inspections a formulé des propositions visant à simplifier le régime juridique applicable aux travaux d'entretien des cours d'eau. Les analyses de la mission, issues des entretiens avec les commanditaires, services, élus, et acteurs sont les suivantes : le constat d'un régime juridique clarifié au titre de la loi sur l'eau, n'a pas été accompagné par la simplification parallèle d'autres aspects du droit concernant les atteintes - effectives ou seulement potentielles - à des espèces protégées ou à leurs habitats.

“ La parole à Jean-François Landel et Fabien Palhol – Missionnés de l'IGEDD – Extrait

« Trois enseignements majeurs ressortent de la mission que nous avons réalisée :

- Le constat que l'enjeu de bon entretien des réseaux hydrographiques des cours d'eaux, mis en avant dans les Hauts-de-France à l'hiver 2023-24, n'était pas la cause des inondations: c'est le volume des précipitations qui a largement excédé les capacités du territoire d'évacuation de l'eau vers la mer ;

- Le rappel, malheureusement encore nécessaire, que l'entretien des cours d'eau ne signifie pas, la plupart du temps, leur curage ; et

- D'un point de vue réglementaire, il paraît opportun de prévoir des évolutions concernant : la nomenclature «Loi sur l'eau» pour en clarifier les libellés, le régime d'entretien des plans d'eau, l'ajustement du dispositif applicable aux travaux d'urgence, des facilités procédurales pour la préservation des espèces protégées à l'occasion de l'entretien des cours d'eau, ou encore la valorisation agricole des sédiments issus des travaux d'entretien ou de curage. »

”

Les conditions de mobilisation des retenues hydroélectriques pour le soutien d'étiage sur le bassin de Loire-Bretagne - 2023

*NEVEU, Alain- Formation : IGEDD-TEC
AUVERLOT, Dominique – Formation : IGEDD-MT*

Les retenues hydroélectriques déjà largement mobilisées peuvent mettre à disposition un peu plus de ressources en eau pour le soutien d'étiage, à la condition de veiller à concilier production d'énergie renouvelable et optimisation de la gestion de l'eau. La mission d'expertise a conclu à la nécessité de préserver la richesse constituée par le parc hydroélectrique du bassin Loire-Bretagne : il produit en moyenne 1,5 TWh et est capable de mobiliser quasi instantanément une puissance électrique de 660 MW, mobilisable à n'importe quel moment en hiver par jour de grand froid.

Le changement climatique, qui est déjà très perceptible sur le bassin et va inéluctablement s'aggraver, appelle une gestion nécessairement prudente. La mission propose différentes recommandations dans cette logique.

Faciliter le recours aux eaux non conventionnelles - 2023

*GUERY, Bénédicte – Formation : IGEDD-MRR
DEBRIEU-LEVRAT, Céline – Formation : IGEDD-Autorité Environnementale*

Le plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau (Plan eau), lancé par le Président de la République le 30 mars 2023, affirme une volonté de « massifier » le recours aux eaux non conventionnelles (ENC), avec une cible de développement de 1 000 projets de réutilisation sur le territoire d'ici 2027. La mission a déjà inventorié 419 projets de réuti-



Dans la continuité...

Sur la base du rapport une étude hydrologie, milieux, usages et climat (HMUC) globale sur la Loire a pu être réalisée. Le rapport constitue, par ailleurs, une feuille de route des futurs travaux à mener par l'Agence de l'eau et les DREAL en lien avec EDF et les établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) en responsabilité.



Dans la continuité...

Le rapport a conduit à la parution des textes réglementaires facilitant la réutilisation des eaux usées traitées (décret n°2023-835 du 29-8-2023 et arrêtés des 14 décembre 2023 relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage d'espaces verts et 18 décembre 2023 relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation des cultures.

lisation d'eaux usées traitées (REUT) dont 136 projets mis en service. Alors que des expérimentations en cours ont été identifiées (REUT pour le lavage de voiries et l'arrosage d'espaces verts ; usage des ENC issues des eaux de piscines, d'exhaure ou de géothermie), une trentaine de projets concernant d'autres ENC ont été identifiés.

La mission insiste sur plusieurs points de vigilance : la REUT doit s'inscrire dans un cadre global de stratégie territoriale de la gestion de l'eau et doit être prise en compte dans l'économie générale des prélèvements.

Il convient dans tous les cas d'examiner les incidences environnementales des projets sur le milieu récepteur.





ENVIRONNEMENT ET SANTÉ : FRANCHIR DE NOUVELLES ÉTAPES

Moyens et gouvernance de la politique de santé environnement - 2022

*MOUCHARD, Agnès – Formation IGEDD - TEC
Mission conjointe avec IGF, IGA, IGAS, GESR et
CGAAER*

Conformément à la lettre de mission, un inventaire des moyens consacrés de 2015 à 2021 à la politique de santé environnement par l'Etat, les collectivités territoriales et l'Union européenne a pu être réalisé. Il a été complété par une série de propositions afin d'améliorer la gouvernance de la politique « une seule santé ».

La parole à Céline Couderc-Obert et Hervé Parmen-
tier – Pilotes du groupe de tra-
vail IGEDD « Une seule santé »
- Extrait



«Milieux et ressources naturels et biodi-
versité, aménagement du territoire, pay-
sages, logement, transport, énergie, cli-
mat, risques en santé environnement...
autant de domaines d'expertise cou-
verts par l'IGEDD.

Et si la thématique «Une seule san-
té» était un fil conducteur aujourd'hui
sous-exploité ?

C'est sur cette question que quelques
membres de l'IGEDD se penchent afin
d'appréhender la démarche «Une seule
santé» à la lumière de leurs expertises, de
rechercher les ponts existants et d'ins-
crire cette approche transversale dans
les travaux de l'inspection (rapport, avis,
participation à des instances...).

Dans la perspective du sommet One
Health organisé par la France, en no-
vembre 2025, élaborer une feuille de
route pour l'IGEDD, traiter ce sujet
en inter inspections pour avancer en-
semble, sont autant de pistes à explorer
par notre groupe de travail.»



Analyse des risques de présence de per- et polyfluoroalkyles (PFAS) dans l'environnement - 2022

AYPHASSORHO, Hugues – Formation : MIGT BORDEAUX

SCHMITT, Alby – Formation : CGEDD-MRR

Per- et polyfluoroalkyles (PFAS), pollution et dépendance : comment faire marche arrière ? Appui à M. Cyrille Isaac-Sibille - 2024

TORTEROTOT, Jean-Philippe – Formation : IGEDD-MRR

Les PFAS ou substances poly ou perfluoroalkylées comptent plusieurs milliers de molécules différentes, toutes de synthèse, dont plusieurs centaines font l'objet de multiples usages. Devenus un sujet de préoccupation pour la communauté scientifique et les pouvoirs publics depuis une vingtaine d'années seulement, leur toxicité est encore méconnue, mais des effets nocifs et toxiques sur le métabolisme humain ont été observés pour plusieurs PFAS et leur caractère cancérigène est suspecté. Il n'existe aucune réglementation européenne ou française portant sur les PFAS dans les sols,. Les actions de correction à court et moyen termes des pollutions par les PFAS passent par une identification hiérarchisée des sites potentiellement émetteurs, anciens ou actuels.

La mission a constaté que de nombreuses recherches restent nécessaires sur les PFAS, justifiant la mise en place d'un réseau scientifique et d'un programme dédiés. Au-delà, la mission recommande l'établissement d'une feuille de route formalisée listant les actions à mener pour une meilleure maîtrise des contaminations par les PFAS.



Dans la continuité...

Le plan interministériel PFAS 2023-2027 publié en janvier 2023 s'est appuyé sur le rapport. La mission d'appui au député Isaac-Sibille a proposé de compléter les mesures de prévention avec un ajout au plan d'action national 2024 puis avec la loi n° 2025-188 du 27 février 2025 qui instaure de nouvelles mesures de protection. Cette réglementation prévoit ainsi l'interdiction progressive de certains produits contenant des PFAS à partir du 1^{er} janvier 2026.





LE LOGEMENT : DES SOLUTIONS



Immobilier de l'État : une nouvelle architecture pour professionnaliser - 2023

BOUSSETON, Marie-Luce – Formation : CGEDD-HCSDT

KISSELEFF, Igor – Formation : IGEDD -MIGT LYON

À la lumière des transformations immobilières qu'elle a examinées, la mission estime nécessaire de constituer une entité opérationnelle dédiée qui pourrait prendre la forme d'une agence. La mise en place de loyers versés par les administrations occupantes à la future agence permettrait de donner un « signal-prix » aux occupants. La mission a identifié quatre chantiers pour atteindre la cible à moyen terme : structurer une filière interministérielle des métiers de l'immobilier ; achever la complétude et la fiabilisation de la connaissance du parc immobilier de l'État afin d'objectiver les besoins budgétaires pluriannuels ; renforcer la gouvernance en donnant toute sa dimension à l'État propriétaire incarné par la DIE ; franchir une nouvelle étape de la professionnalisation de la fonction immobilière, en mutualisant les ressources humaines et les compétences déjà existantes.



Dans la continuité...

Le rapport d'information sur l'évaluation de la politique immobilière de l'État enregistré le 14 novembre 2024 à l'Assemblée nationale cite en page 23 – « Pour situer cette étude dans son contexte, on soulignera que ces deux dernières années ont vu se développer une réflexion sur l'évolution de la gouvernance de cette politique publique, notamment depuis la parution du rapport IGF-CGEDD Immobilier de l'État : une nouvelle architecture pour professionnaliser en avril 2022.



Évaluation de la réduction d'impôt Censi-Bouvard - 2022

AUBEY-BERTHELOT, Catherine – Formation : IGEDD-HACS

SCHWOB, Bernard – Formation : IGEDD-TEC

Le dispositif fiscal dit « Censi-Bouvard » permettait de financer des « résidences gérées », c'est-à-dire des résidences offrant des services, soit à des personnes âgées ou handicapées, soit à des étudiants et jeunes actifs ou encore des Ehpad, en contrepartie d'une réduction d'impôt. Le rapport a conclu que la prorogation du dispositif n'était pas pertinente, à la fois parce qu'il n'avait pas permis de financer suffisamment de logements au regard de son coût, qu'il faisait peser un risque important sur les investisseurs et que le régime de la copropriété auquel il conduisait n'était pas adapté au bon fonctionnement et à la conservation de ces établissements sur la durée, notamment les Ehpad.

En revanche, les missionnés ont recommandé d'ouvrir plutôt le secteur du logement locatif intermédiaire (LLI) aux résidences gérées, notamment pour les étudiants



Dans la continuité...

Le dispositif existant n'a pas été renouvelé par la loi de finances pour 2022. La proposition formulée par la mission a été adoptée par le Gouvernement et les « résidences gérées » (pour seniors et pour étudiants) sont depuis début 2024 éligibles au régime du LLI. Un décret est en préparation pour clarifier les modalités de tarification des services qu'elles peuvent proposer.

Lutte contre l'attrition des résidences principales dans les zones touristiques en Corse et sur le territoire continental - 2023

Jérôme Duchêne et Marie-Christine Soulié –
Formation IGEDD – HAC5

Appui à la députée Annaïg Le Meur pour son rapport de « propositions de réformes de la fiscalité locative »

Manuel LECONTE – Formation : IGEDD MT
Missions conjointes avec l'IGF et l'IGA

Le rapport sur la problématique de l'attrition du parc de résidences principales dans les zones touristiques sur le territoire continental et en Corse a mis en évidence comme facteur explicatif majeur le développement des résidences secondaires et l'explosion des locations touristiques de courte durée, très rémunératrices, via les plateformes numériques d'intermédiation et/ou de transaction. Afin de remédier à cette situation, des recommandations en matière fiscale ont été formulées visant notamment à :

- supprimer l'avantage fiscal en faveur des locations meublées ;
- modifier le régime de taxation des logements vacants ;
- modifier le zonage de la politique du logement, à étendre aux locations de courte durée touristiques des obligations en termes de performance énergétique ;
- maîtriser par la réglementation de l'urbanisme l'usage des logements neufs à titre exclusif de résidence principale ;
- renforcer des pouvoirs de régulation par les collectivités territoriales des locations touristiques de courte durée.

En complément, et afin de poursuivre la démarche, la mission d'appui à la députée du Finistère Annaïg Le Meur a proposé trois scénarios possibles d'unification fiscale avec pour objectif de favoriser la location de longue durée à titre de résidence principale.



Dans la continuité...

Dès 2023, des mesures législatives et réglementaires sont venues adapter les zonages de la politique du logement et la taxation des logements vacants de manière à mieux refléter et prendre en compte les tensions immobilières sur certains territoires touristiques. En 2024, la loi n° 2024-1039 du 19 novembre 2024 visant à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme à l'échelle locale a été promulguée donnant suite à l'essentiel des propositions de ces missions, en particulier l'exigence de performance énergétique étendue aux logements loués pour le tourisme, et accroissant les pouvoirs du maire en matière de location de tourisme. Le projet de loi de finances de 2025 comprend également des dispositions faisant converger la fiscalité de la location nue et celle de la location meublée.





ŒUVRER À LA PROTECTION ET VALORISER LE PATRIMOINE NATIONAL



Politique de prévention et de lutte contre l'incendie de forêt dans un contexte d'extension et d'intensification du risque dû au changement climatique – Tome 1 « Faire face à court terme » et Tome 2 « S'adapter au changement d'ère : apprendre à vivre avec le feu pour les moyen et long termes » - 2023

LEURET, Christophe – Formation : IGEDD-AI-TAP

MORTIER, Frédéric – Formation : IGEDD -MIGT LYON

Mission conjointe avec le CGAAER

La mission établit une synthèse des travaux scientifiques les plus récents sur les projections climatiques (Météo-France, INRAe, ONF...). Tous montrent une évolution forte et rapide du risque de feu de forêts et d'autres végétations. A cela s'ajoutent une forte probabilité d'augmentation de la concomitance des feux, un allongement de la saison propice aux incendies et un accroissement notable des feux puissants et de grande taille. La mission propose une feuille de route structurée à partir d'une approche globale, depuis l'aménagement du territoire jusqu'à la lutte en faisant porter l'effort sur la prévention. La mission invite à adapter la gouvernance nationale et territoriale en associant davantage les parties prenantes pour mieux construire, mettre en œuvre et évaluer la décision publique.



Dans la continuité...

Au-delà de l'enjeu du sujet, ce rapport illustre une méthode de concertation en réunissant dans un même espace, temps-lieu-dialogue, les décideurs et les acteurs concernés et ayant abouti à une série de décisions ou annonces significatives :

- organiser des concertations locales plus étroites et plus régulières,
- installer des groupes de travail,
- lancer des cartographies,
- décider de renforcer la sensibilisation et l'information du public sur des sites sensibles,
- initier une évaluation des dispositifs DFCI par massif,
- mettre en place un réseau «sentinelles de la forêt»
- mettre en place une cellule d'appui local au débroussaillage en appui aux maires d'un département.



Accompagnement à la candidature au label Grand Site de France de la Dune du Pilat (33) - 2024

SCHWERER, Odile – Formation : IGEDD-HACS

L'ensemble formé par la dune du Pilat et la forêt usagère, en Gironde, est classé au titre des sites depuis 1994. L'Opération Grand Site en cours sur un périmètre restreint de ce territoire a été questionnée par l'incendie de l'été 2022 qui a ravagé 30 000 ha. Le rapport analyse les évolutions du site et les conséquences des décisions rapides qui ont suivi cet événement, concernant le devenir de la forêt et des campings situés au pied de la dune.

Le rapport recommande que les analyses et préconisations faites en 2012 sur ces derniers soient à nouveau pleinement respectées. Il rappelle que la labellisation Grand Site de France (GSF) sous-entend, outre la préservation du site classé, un périmètre et un portage adapté.



Dans la continuité...

Ce rapport a été présenté à la préfecture de Gironde en septembre 2024, suite à quoi il a été publié et fait l'objet de plusieurs articles dans la presse locale.

Projet de classement du site de La traversée de la Loire à Châteauneuf-sur-Loire (Loiret) - 2018

CABRIT, Jean-Luc – Formation : CGEDD-HACS

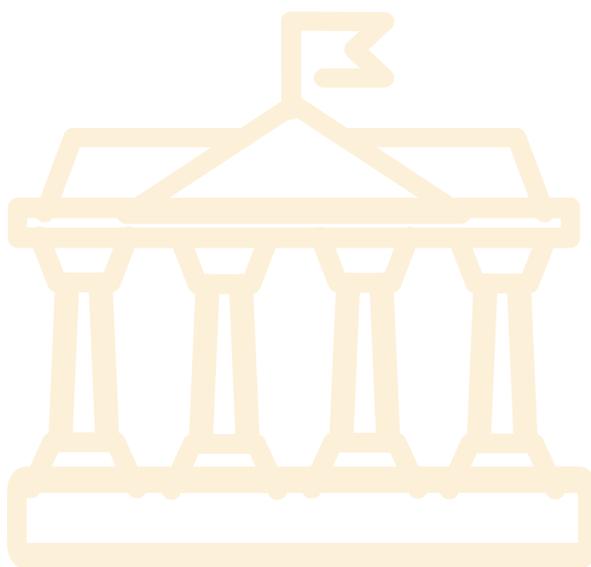
Le site à caractère pittoresque de « la traversée de la Loire à Châteauneuf-sur-Loire », dans le département du Loiret d'environ 500 hectares, est le septième d'un vaste programme de protection des vingt paysages les plus caractéristiques du Val de Loire, en réponse à son inscription en 2000 sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Situé à l'est d'Orléans, il s'organise autour d'un ancien méandre de la Loire, comportant un parc et les vestiges d'un château, avec de belles perspectives vers l'amont et l'aval. Limité au nord par les coteaux, il inclut les quais d'un ancien port, le hameau pittoresque de la Roche et la magnifique promenade du Chastaing, avec ses platanes centenaires.



Dans la continuité...

Présenté en commission supérieure des sites en décembre 2022, puis objet d'une validation en Conseil d'Etat, le décret du 13 février 2024 portant classement parmi les sites du département du Loiret du site « La traversée de la Loire à Châteauneuf-sur-Loire » sur le territoire des communes de Châteauneuf-sur-Loire, Germigny-des-Prés, Ouvrouer-les-Champs, Saint-Martin-d'Abbat et Sigloy a été publié au JORF n°0038 du 15 février 2024.





RENFORCER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Inspection santé et sécurité au travail (ISST)

Onze agents en charge des fonctions d'ISST - Formation : IGEDD -AITAP -

36 inspections ont pu être menées en 2024 couvrant aussi bien les services d'administration centrale ou déconcentrés, les D(R)EAL, DDT(M), DIR, services à compétence nationale ou encore des établissements publics sous tutelle du pôle ministériel.



Dans la continuité...

Les rapports ont permis de faire ressortir notamment le besoin de programmes de formation et sensibilisation des managers ou encore de définition de nouvelles règles de suivi des équipements de protection individuelle (EPI), qui sont pour les deux en cours de réalisation.



La parole à Renaud Durand, Directeur régional délégué de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes – extrait-

« En traitant autant du suivi de la gestion des équipements de protection individuelle (EPI), que du risque Radon ou de l'appréciation de la charge de travail des agents et de la cohérence du DUERP ou de la pertinence des organisations en place, le plan d'actions issu de cette inspection est un support d'échanges largement apprécié. Ainsi, à l'issue de sa présentation en Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration, il guide le travail pluriannuel de la structure sur ces sujets sensibles et essentiels au fonctionnement serein des directions. » Ces rapports constituent donc toujours une opportunité bienvenue de réinterroger nos pratiques ou de prendre connaissance des forces et des faiblesses de la structure en matière de santé et de sécurité au travail. »





RÉFLÉCHIR AU NOUVEAU MODÈLE ÉCONOMIQUE ET DE FINANCEMENT DES TRANSPORTS COLLECTIFS

Approfondissement des méthodes d'appréciation de la valeur du temps pour les transports de voyageurs et le fret - 2023

AYOUN, Philippe et BREHIER, Régine – Formation : IGEDD-MT

La notion de « valeur du temps » est au cœur de l'analyse économique des projets de transports, particulièrement dans leur analyse coûts / bénéfices, qui vise à comparer les avantages et inconvénients des projets exprimés en termes monétaires. Ces calculs sont faits dans un cadre normatif - le référentiel d'évaluation économique des projets de transports - soumis à des évolutions régulières. La mission s'est attachée à élargir la réflexion au-delà de ce qui se fait en général dans de telles révisions – mettre en adéquation les valeurs du temps proposées et les comportements de mobilité constatés - en prenant en compte également les questions posées dans le débat public autour de l'usage de la valeur du temps, ainsi que l'émergence de nouvelles priorités comme l'amélioration de l'offre de transports de la vie quotidienne ou le développement des modes actifs.



Dans la continuité...

En termes de méthodologie, l'IGEDD a conduit ses travaux en associant une communauté de chercheurs, de maîtres d'ouvrages ou d'entreprises d'ingénierie et de représentants des administrations, qui lui ont permis d'identifier puis d'approfondir les thématiques présentées. Le rapport a également fait prendre conscience de la nécessité d'actualiser rapidement le référentiel d'évaluation socioéconomique des projets de transport et une nouvelle mission complétant pour partie celle-ci est engagée pour ce faire.

Perspectives financières d'Île-de-France Mobilités (IdFM) - 2023

BREHIER, Régine, LECONTE, Manuel et PINET, Michel – Formation : IGEDD-MT

Le rapport actualise les coûts et recettes d'IdFM à la suite de la crise sanitaire et dans un contexte macroéconomique nouveau, en particulier du fait de la progression de l'inflation. La mission a ainsi analysé les principales mesures de financement complémentaire proposées par les acteurs, à l'aune de leur robustesse juridique, de leur rendement, leur complexité, des distorsions économiques, et des liens avec l'usage des transports collectifs, sans ignorer une cohérence nécessaire avec les objectifs écologiques. Enfin, elle a simulé, à titre purement illustratif, quatre paquets de mesures qui permettraient un redressement financier d'IdFM sur la période 2024-2035.



Dans la continuité...

Ce rapport a ainsi donné lieu à une négociation entre le gouvernement et la région Île-de-France qui a abouti un accord entre Ile-de-France Mobilités et le gouvernement en septembre 2023. Cet accord a repris un certain nombre de propositions du rapport en particulier sur des ressources supplémentaires : taxe additionnelle à la taxe de séjour, augmentation du plafond de versement mobilité, rémunération de la SGP, contribution des collectivités locales, augmentation des recettes tarifaires contribuant ainsi à répondre au rééquilibrage financier.





Enquêtes administratives

Douze enquêteurs spécifiquement formés sur le domaine – Formation : IGEDD-AITAP

Dans une logique de prévention, l'IGEDD a signé, fin 2023, un protocole d'intervention avec la direction des ressources humaines permettant de faciliter la connaissance des affaires dites sensibles en amont d'éventuelles enquêtes administratives.

L'IGEDD conduit néanmoins régulièrement (moins d'une dizaine par an depuis plusieurs années) des enquêtes administratives, pour traiter des agissements d'une personne ou d'un groupe de personnes qui ne seraient pas conformes aux dispositions légales et réglementaires, ou aux principes déontologiques.

“ La parole à Stéphane Schta-haus, Directeur (SG/DRH/CMGP) – extrait

« Les enquêteurs de l'IGEDD effectuent un travail de retranscription précieux. La DRH apprécie particulièrement la profondeur de l'analyse des témoignages et des éléments recueillis. Les rapports contribuent à sécuriser la procédure disciplinaire lorsqu'elle est engagée. Les recommandations formulées sont à la fois pragmatiques et nuancées, témoignant d'une attention particulière envers les agents concernés. Elles ne se limitent pas aux individus mis en cause, mais prennent également en compte la situation du collectif de travail. Elles peuvent donc conduire le service concerné à prendre des mesures appropriées pour l'amélioration du fonctionnement, permettant ainsi d'éviter au mieux de nouvelles difficultés. »



Missions d'audit interne

Formation IGEDD-AITAP

Parmi les premières inspections générales à engager une démarche de certification externe dès 2016 sur la fonction d'audit interne, l'IGEDD poursuit sa démarche d'amélioration continue. Elle dispose d'un vivier d'une trentaine d'auditeurs. Chaque année elle réalise une quinzaine d'audits sur le périmètre du pôle ministériel (audits de gouvernance, de politiques publiques, budgétaires et financiers, sur les fonctions supports...) En 2024, au sein de la mission ministérielle d'audit interne, elle a mis l'accent sur le suivi des plans



Dans la continuité...

Les 21 audits inclus dans le dispositif de suivi correspondent à 230 actions. Parmi celles qui sont arrivées à échéance, près de 60% sont effectivement réalisées, les 3/4 étant en lien direct avec des sujets de politiques publiques ou de gouvernance.

Ces résultats illustrent concrètement l'impact des missions d'audit de l'IGEDD comme levier de progrès au service des politiques portées par le pôle ministériel.

d'action mis en œuvre à la suite des audits
L'amélioration des processus internes de traitement permet ainsi de mieux documenter les actions réalisées et les résultats obtenus.

Évaluation du suivi effectif et de l'impact des recommandations émises par l'IGEDD dans ses rapports de missions – 2024

Dieudonné, Christian – Formation : IGEDD-MI-GT Rennes

Dombreval, Loïc – Formation : IGEDD-MRR

Machureau, Laurent – Formation : IGEDD-AI-TAP

Robin, Guy – Formation : IGEDD-ESPD, HACCS

À l'heure où cette préoccupation semble très largement partagée tant au sein de nombreux corps d'inspection et de contrôle ministériels que des juridictions financières, le chef de l'IGEDD a lancé en octobre 2023 une mission interne sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations et l'appréhension de leur impact. Le rapport récemment publié propose des éléments de méthode en vue de la mise en place progressive d'un dispositif pérenne de suivi des recommandations. :



Dans la continuité...

L'effet le plus immédiat du rapport consiste en la production d'une synthèse annuelle des retombées des missions des années antérieures. Le présent recueil en constitue la première édition. Un autre effet de court terme se traduira par l'intégration au sein d'une nouvelle version du guide qualité de quelques mesures visant à améliorer nos pratiques en matière de conception et de formulation des recommandations.



Des questions :

Vous pouvez nous contacter par messagerie à l'adresse suivante :

espd.igedd@developpement-durable.gouv.fr

Pour aller plus loin :

[L'organisation et les valeurs de l'IGEDD](#)

Retrouvez l'ensemble des publications de l'IGEDD sur son site internet :

- [IGEDD](#)
- [Ae](#)
- [MRAe](#)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



IGEDD

INSPECTION GÉNÉRALE
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE